

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PROCES VERBAL

Séance du 12 avril 2014

Président: M. Yves JEGO

Présents : MMES : KBOUCHI-BERRIER, TIMON, MICHOT, JUGET, LESSINGER, TASSEL, JACQUIER, ZAIDI, DA FONSECA, ETIENNE, CASTELLAIN, LEROY-BALTA, BIGAULT, DREZE, QUIMBRE,

MM : VILLETTE, GÉRIN, MIGUET, LOPEZ, CORBIN, BERNARD, BLANCHOT, SENOBLE, DEMELUN, AGUILAR, LIORET, LEGROS, VARY, LECHNER, CHEREAU, ALBOUY, VALLÉE, HAMELIN, CHÉRON, AFONSO, BRUN, CHKIF, GAULTIER, TYCHENSKY, BENARD, RUIZ, GOSSEREZ,

Pouvoirs : Mme CHAZOILLERES a donné pouvoir à M. CHÉRON,
Mme DE SAINT LOUP a donné pouvoir à M. TYCHENSKY,
M. MARTINEZ a donné pouvoir à M. SENOBLE,
Mme GAUTHIER a donné pouvoir à M. RUIZ,

Absent excusé : M. REGUIG

M. Lionel VALLÉE a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Président procède à l'appel des Délégués et, le quorum étant atteint, déclare la séance ouverte.

PUIS, LE CONSEIL AINSI CONSTITUE :

Elit à l'unanimité des suffrages exprimés :

◆ Yves JEGO, en tant que Président de la Communauté de Communes des Deux Fleuves

Fixe à l'unanimité :

◆ le nombre de Vice-Présidents de la Communauté de Communes des Deux Fleuves à 15

Elit à l'unanimité des suffrages exprimés :

- ◆ 1er Vice-Président, José RUIZ
- ◆ 2è Vice-Président, Jean TYCHENSKY
- ◆ 3è Vice-Président, Jean-Marie ALBOUY
- ◆ 4è Vice-Président, Romain SENOBLE
- ◆ 5è Vice-Présidente, Monique JACQUIER
- ◆ 6è Vice-Président, Daniel VILLETTE
- ◆ 7è Vice-Président, Georges BENARD
- ◆ 8è Vice-Président, Denis MIGUET
- ◆ 9è Vice-Président, Alain DEMELUN

- ◆ 10^e Vice-Président, Jean-Jacques BERNARD
- ◆ 11^e Vice-Présidente, Jocelyne TIMON
- ◆ 12^e Vice-Président, Jean Yves LECHNER
- ◆ 13^e Vice-Présidente, Catherine LESSINGER
- ◆ 14^e Vice-Président, Laurent HAMELIN
- ◆ 15^e Vice-Président, Jacques VARY

Adopte à l'unanimité:

- ◆ la délégation au Président des attributions du Conseil Communautaire

Décide à l'unanimité :

- ◆ de fixer les indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents à 70 % du montant maximal de l'indemnité, d'inscrire au budget 2014 les crédits nécessaires, d'autoriser le Président ou son délégué à signer tout document à cet effet.

Constitue à l'unanimité:

- ◆ les différentes commissions de la Communauté de Communes

Décide à l'unanimité :

- ◆ d'approuver la constitution de la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes et d'en élire les membres

Définit à l'unanimité :


- ◆ les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission d'ouverture des plis en procédure de Délégation de Service Public

Elit à l'unanimité:

- ◆ les représentants de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte de la Région de Montereau pour le Traitement des Ordures Ménagères (SIRMOTOM)

Elit à l'unanimité:

- ◆ les représentants de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte des Eaux de Varennes sur Seine (SMEV)
- ◆ les représentants de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte d'Aménagement et d'entretien du Ru de l'Etang
- ◆ les représentants de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte des Rus du Val de Seine
- ◆ les représentants de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Seine
- ◆ les représentants de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte d'Adduction des Eaux de Chatenay sur Seine
- ◆ le représentant de la Communauté de Communes au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Montereau
- ◆ les représentants de la Communauté de Communes aux Conseils d'Administration des Collèges et Lycées
- ◆ les représentants de la Communauté de Communes à la Commission de suivi de site de la Région de Montereau



 Le Président,
Yves JEGO
 Yves JEGO